niques

	$18.75
um 16%)	17.00
entement } aux	17.00
	40.50
	51.00
	62.50

ntréal et pour 20 tonnes

mer.

s restreinte nous prions

ENRG.

303, Québec.

Biron, St-Elphège,
ya, La Baie;
iver:
ulx, La Baie,
urcotte, St-Bonaventure,
rd, La Baie,
Turcotte;

oivin, Pierreville,
Biron, St-Elphège,
pelle, St-François-du-Lac,
vert, La Baie;

Biron, St-Elphège;
maire, St-Bonaventure,
rd, La Baie,
rocher, St-Gérard;

TURES DOMESTIQUES

e:
Yamaska,
renteau, St-Pie;
pour homme:
langette, St-Gérard,
r, St-François-du-Lac;
pour femme:
r, St-François-du-Lac;

te à la page 109)

le valeur
épargner de
nt en Béton

Vous pouvez vous procurer le ciment "CANADA" chez plus de 2,000 vendeurs situés dans presque toutes les villes et villages du Canada. Veuillez écrire à notre bureau si vous ne pouvez vous en procurer.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED
PORTLAND
CANADA
CEMENT
MONTREAL
CANADA

t Company Limited
nada Cement Company,
Montréal
e livre Gratis—
.....
.....

Coupon

Règlement du carême

VOICI QUEL SERA POUR LE DIOCESE DE QUEBEC LE REGLEMENT DU PROCHAIN CAREME.

1. Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation;

2.—Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner;

3.—Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas;

4.—Les jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas;

5.—L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal;

6.—Le carême finit le Samedi-Saint à midi. Par conséquent, on peut, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet;

7.—Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres;

8.—La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige ceux qui ont vingt et un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

"Après avoir porté ce règlement à la "connaissance de vos ouailles, ne man-"quez pas de leur rappeler la nécessité "de la pénitence.

"La pénitence est le grand moyen "mis à notre disposition pour payer "la dette contractée par le péché. Cette "dette doit être inévitablement payée; "si elle ne l'est pas en ce monde, elle le "sera d'une manière plus terrible dans "l'autre.

"Dans notre siècle de jouissance, on "trouve trop facilement des excuses "pour ne pas jeûner. Rappelons-nous "l'exemple de nos pères, qui entraient "allègrement dans la sainte quarantaine "et se soumettaient avec générosité à "ses salutaires rigueurs. Ne pouvons-"nous pas les imiter, surtout étant donné "les adoucissements notables apportés "par l'Eglise, en ces dernières années, "à la loi du Carême? Que chacun exa-"mine donc, devant Dieu, les raisons "d'exemption qu'il croit avoir, et, si "elles ne sont pas vraiment sérieuses, "qu'il accepte avec courage et même avec "empressement l'occasion que l'Eglise "lui fournit de satisfaire dès ici-bas "pour les manquements de sa vie.

"Les personnes qui ne peuvent pas "jeûner devront suppléer par l'aumône. "Quant aux autres, nous les invitons à "joindre l'aumône à la pénitence. L'au-"mône n'est-elle pas comme la pénitence, "un excellent moyen d'expiation et une "féconde source de bénédictions?" (Circulaire du 9 février 1925).

En vertu d'un indult apostolique en date du 18 mai 1920, nous réglons que le temps pascal commencera, dans notre diocèse, le Mercredi des Cendres; il comprendra donc tout le carême et l'octave de Pâques, et finira le dimanche "in Albis".

MALADES DESESPERES

REPRENEZ COURAGE!.

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous GUERIRA SUREMENT.

Les 20 cures de l'abbé Hamon

le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthmes, etc.) les Rhumatismes, les Maux d'Estomac, (Crampes, aigreurs, mauvaises digestions, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur, (Palpitations, etc.) des Reins, du Foie, des Voies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères variqueux, les Ulcères de l'Estomac, la Constipation, etc. etc.

Rien que des plantes

"C'est la grande médication que le Créateur a mise à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous nourrir, nous vêtir, nous GUERIR". Monseigneur KNEIP".

Ecrivez Laboratoires Botaniques, et Marins 430 RUE ST-PIERRE, Montréal. Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour, la Méthode convaincante, explicative et complète.

La Banque d'Epargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

79IÈME RAPPORT ANNUEL 79IÈME

MONTRÉAL, LE 8 FÉVRIER 1926.

AUX ACTIONNAIRES,

Messieurs:

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-dix-neuvième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1925.

Les profits nets de l'année ont été de $276,554.55 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit $280,567.98, ce qui forme un ensemble de $557,122.53. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires; $7,700.00 à diverses œuvres charitables et philanthropiques—indépendamment de la somme de $10,200, intérêt sur le fonds des pauvres, distribuée comme d'habitude—et la somme de $200,000 a été portée au fonds de réserve, ce qui laisse au crédit du compte des Profits un solde de $149,613.21.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE 1925

PASSIF

Au Public:		
Montant dû aux déposants	$53,695,127.47	
" " au Receveur-Général	93,341.86	
" " au Fonds de Charité	180,000.00	
" " à comptes divers	364,011.93	
		$54,332,481.26
Aux Actionnaires:		
Capital (souscrit, $2,000,000), versé	1,498,570.00	
Fonds de Réserve	1,800,000.00	
Solde des Profits, reporté	149,613.21	
		3,448,183.21
		$57,780,664.47

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques	$ 7,864,474.59	
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	19,089,776.92	
Obligations de la cité de Montréal et autres valeurs municipales	22,576,730.17	
Obligations de municipalités scolaires	81,897.79	
Autres obligations et effets	1,167,600.00	
Valeurs diverses	220,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement	5,216,276.66	
Fonds des pauvres, placé sur obligations municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00	
		$56,396,756.13
Immeubles de la Banque (bureau principal et seize succursales)	1,170,000.00	
Autres titres	213,908.34	
		1,383,908.34
		$57,780,664.47

Pour le Conseil d'Administration,

R. Dandurand — A. Lesperance

Président. — *Gérant Général.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A.
C. A. SHANNON, L.I.A. } *Vérificateurs.*

Montréal, 30 janvier, 1926.

Choisis le plan de conduite le meilleur et l'habitude te le rendra bientôt agréable.
Pythagore.

La civilisation moderne a de merveilleux moyens de supprimer l'espace entre les pays; elle n'en a point pour réduire la distance qui sépare les races. **G. M. Valtou.**

Un gouvernement, en appelant à soi toutes les intelligences, agit dans son propre intérêt et travaille à l'affermissement de l'édifice social. **Napoléon.**

Les femmes ont la spécialité des inquiétudes anticipées et des tempêtes dans un verre d'eau. **Aigueperse.**

18